

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT DE MEAUX
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU PAYS DE L'OURCQ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS**

DATE DE CONVOCATION :	6 mars 2023
DATE D’AFFICHAGE :	16 mars 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS :	
En exercice :	21
Présents :	11
Absents :	9
Votants :	12

L’an deux mille vingt-trois,

Le 13 mars à 18 h,

Le Conseil d'administration du CIAS légalement convoqué, s’est réuni dans l’Espace Meutey, Pyramide Jean Didier à Mary-sur-Marne, sous la Présidence de Monsieur Pierre EELBODE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BERNADETTE BEAUVAIS, CATHERINE BÉGUIN, FRANCIS CHESNÉ, PIERRE EELBODE, CHANTAL GIRAUD, MICHÈLE GREINSCHGL, ISABELLE KRAUSCH, CHRISTINE LASSIÈGE, FRÉDÉRIC MAAS, CINDY MOUSSI-LE GUILLOU ET SYLVIANE TRONCHE.

ÉTAIT ABSENT ET AVAIT DONNÉ POUVOIR :

GENEVIÈVE BORAWSKI À SYLVIANE TRONCHE.

ÉTAIENT ABSENTS :

VIRGINIE BERTHELIN, BRIGITTE BOULVIN, NADINE CARON, VICTOR ÉTIENNE, NATHALIE HERPSONT, LAURENT MARCILLOUX, VALÉRIE SOULIER, FRANCINE THIERY ET JOËL WILHELM.

SECRÉTAIRE :

FRANCIS CHESNÉ.

Réf. : 2023-03/02

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que les dispositions du présent article s'appliquent aux CIAS,

CONSIDÉRANT que le Rapport d'Orientation Budgétaire, présenté en annexe, est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des établissements publics de coopération intercommunale,

OUI l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des votes exprimés,

DE PRENDRE acte de la tenue effective d'un Débat d'Orientation Budgétaire sur le budget 2023 du CIAS.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme

A Ocquerre, le 16 mars 2023

Pierre EELBODE
Président



Francis CHESNÉ
Secrétaire de séance

A blue ink signature of Francis CHESNÉ.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

**CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**



SOMMAIRE

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS PROVISOIRES 2022	3
LES ORIENTATIONS 2023	4
Le personnel du CIAS	4
Fonctionnement courant	4
Prestations de services.....	4
Convention de mise à disposition de locaux et de matériels avec la Communauté de communes	5
Conventions avec les communes	5
Recettes propres des services	5
PROJETS ENVISAGÉS	6
Investissement	6
Fonctionnement.....	6

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS PROVISOIRES 2022

Recettes de fonctionnement :	952 362.16 €
Dépenses de fonctionnement :	1 061 025.22 €
Solde :	-108 663.06 €
Solde reporté 2021 :	209 099.29 €
SOLDE DE FONCTIONNEMENT 2022 :	100 436.23 €
Recettes d'investissement :	2 786.29 €
Dépenses d'investissement :	2 799.93 €
Solde :	-13.64 €
Solde reporté 2021 :	16 672.21 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT 2022 :	16 658.57 €

L'excédent global provisoire de clôture au 31 décembre 2022 est de 117 094.80 €

LES ORIENTATIONS 2023

Le personnel du CIAS

L'effectif actuel du CIAS est de 10 agents.

La masse salariale sera légèrement en baisse sur l'exercice 2023 par rapport à 2022, soit un coût global estimatif de l'ordre de 500 K€.

- ✓ Le remplacement de la directrice de la crèche est prévu car elle quitte son poste au 1er septembre

En recette, les atténuations de charges pour la participation des agents aux titres-restaurant, ainsi que des remboursements de l'assurance statutaire ou des CPAM induits par les absences pour raisons médicales sont de 11 040 €.

Il est important de noter que le financement de certains postes (Référént famille, RAM et Halte-Garderie notamment) est pris en charge pour partie par les partenaires du CIAS, essentiellement par la CAF et également dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (recette au budget général de la Communauté de Communes atténuant la charge de la subvention annuelle versée au CIAS).

Fonctionnement courant

Il n'est pas proposé de modification significative pour l'exercice 2023.

- ✓ Ensemble des fournitures (administratives, petit équipement, entretien, alimentation et couches pour la Halte-Garderie/Crèche, et diverses...)
- ✓ Maintenances et petites réparations
- ✓ Dépenses de fluides (logements d'urgence et soutien aux Restaurants du Cœur) : eau, électricité et télécoms
- ✓ Loyers des locaux de France Services (27 000 €) et charges locatives (10 000 €) pour une année complète au sein de la Pyramide (les charges pourraient augmenter suivant l'évolution du coût de l'énergie)
- ✓ Loyers des logements d'urgence (5 500 €) et charges locatives (400 €)
- ✓ Crédits relatifs à la documentation et aux abonnements...
- ✓ Assurances (des locaux, responsabilité civile de l'établissement, la protection juridique et une assurance spécifique pour les logements d'urgence)

Le total de ces besoins peut être estimé à près de 89 K€.

Prestations de services

- ✓ L'estimation est réalisée sur la base du marché :
 - Marché gestion de l'ALSH : 350 000 €
- ✓ 5 700 € pour la gestion des logements temporaires

Il est ainsi globalement prévu un crédit de 355 700 € au compte 611 - prestations de services.

Il est également nécessaire de prévoir un crédit de près de 8 050 € sur le compte 6228 pour les interventions de psychologues dans le cadre de la Halte-Garderie, du Lieu d'Accueil Enfants-Parents, ainsi que du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAP).

Convention de mise à disposition de locaux et de matériels avec la Communauté de communes

La convention de mise à disposition de locaux et de matériels, établie avec la Communauté de communes, induit un remboursement de frais par le CIAS de 125 000 €, calculé sur la base des dépenses réelles de 2022 (contre 138 151 € en 2021).

Conventions avec les communes

La mise en œuvre des conventions de mise à disposition de locaux, par les 2 communes concernées représente près de 27 K€ de crédits sur 2023 pour la participation des mois d'août 2022 au mois d'août 2023 au profit des ALSH.

Recettes propres des services

Halte-Garderie/Crèche (régie) :

- ✓ Participation des usagers : 15 643 €
- ✓ Subventions du Département : 8 094 €
- ✓ Financement Caisse d'Allocations Familiale : 104 147 €
- ✓ Subvention de la MSA : près de 1 000 €

Relais Enfants-Parents :

- ✓ Subventions de la CAF : 13 254 €

Référent famille :

- ✓ Reconstitution du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents et du LAEP avec la CAF : 27 970 €

Logements d'accueil temporaire :

- ✓ Aide de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale : 7 149 €
- ✓ Redevances d'occupation versées par les bénéficiaires : estimées à 1 527.50 €

France Services :

- ✓ Subvention de l'État : autour de 2 000 € + 30k€ au BG

PROJETS ENVISAGÉS

Le CIAS n'a contracté aucun emprunt à ce jour. Les investissements sur les équipements sont en effet pris en charge par le budget général de la Communauté de communes.

Par ailleurs, des crédits pourraient être inscrits au budget :

Investissement

- ✓ Une enveloppe de 8 000 € a été réservée pour de l'investissement en matériel sur les services, notamment à la MDE
- ✓ Une enveloppe pour les aides à l'acquisition d'équipement en faveur des porteurs de handicap dont le montant demeure à confirmer (4 000 € pris en compte, comme sur les derniers exercices)

Fonctionnement

- ✓ La fourniture de produits frais aux Restos du Cœur peut être reconduite (1 000 €)

Compte tenu de ces éléments, le projet de budget 2023 pourrait être proposé à l'équilibre en intégrant une subvention de la Communauté de communes d'un montant maximal de 870 K€.

	2020	2021	2022	2023
SUBVENTION VERSÉE PAR LA CCPO	950 K€	750 K€	750 K€	870 K€